

Titre : Laminage et finition de produits de fibre de verre

Code : 4211

Unités : 30

Durée : 450 heures

Secteur de formation : Fabrication mécanique (11)

Sanction des études : AEP (décernée exclusivement par les organismes scolaires)

Année d'approbation : 2005

Centre de services scolaire mandaté : Marguerite-Bourgeoys

Centres de services scolaires participants : des Affluents, de la Beauce-Etchemin, Marie-Victorin

Fonction de travail : Lamineuse, lamineur

Objectifs du programme d'études : Préparer à l'exercice de diverses tâches de fabrication de pièces à partir de procédés à moule ouvert et à diverses tâches de réparations mineures, en usine ou en chantier. Ces pièces sont principalement constituées de fibre de verre et de résine polyester. On demande à l'ouvrière et à l'ouvrier de stratifier, de découper, d'ajuster, d'assembler, de polir et de peindre avec des apprêts des pièces en fibre de verre, en respectant les règles de santé, de sécurité et de protection de l'environnement spécifiques au secteur d'activité.

Conditions d'admission :

Est admissible à un programme d'études menant à une AEP la personne qui satisfait aux conditions suivantes :

- 1** avoir obtenu au moins les unités de 3^e secondaire ou l'équivalent en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique ;
- ou** avoir obtenu une attestation d'équivalence de niveau de scolarité (AENS) ;
- ou** avoir réussi le test de développement général (TDG) avec ou sans préalable spécifique.
- 2** avoir interrompu ses études à temps plein pendant au moins douze mois ;
- ou** avoir 18 ans au moment de l'entrée en formation ;
- ou** avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (DES) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou leur équivalent ;
- ou** satisfaire aux normes d'admissibilité de la Mesure de la formation de la main-d'œuvre d'Emploi-Québec.

Ce programme est admissible par la [passerelle CFMS-AEP](#).

CONTENU DU PROGRAMME D'ÉTUDES

Code AEP	Énoncé de la compétence	Heures
AEP 211-011	Se situer au regard du métier et de la démarche de formation	15
AEP 211-022	Se responsabiliser au regard de l'application des règles de santé, de sécurité et de protection de l'environnement	30
269-222	Établir des liens entre les produits, la matière première, l'équipement et les procédés dans un atelier en matériaux composites	30
AEP 211-046	Appliquer des notions relatives au travail général d'atelier	90
AEP 211-058	Fabriquer des pièces par procédés à moule ouvert	120
AEP 211-063	Appliquer des méthodes de post-finition et d'assemblage	45
AEP 211-072	Réparer des objets simples	30
AEP 211-082	Utiliser des moyens de recherche d'un milieu de travail	30
AEP 211-094	S'intégrer au milieu du travail	60

Une reconnaissance d'acquis scolaires est possible pour l'élève qui s'inscrit au programme d'études menant au DEP *Mise en œuvre de matériaux composites*.

Documentation disponible sur demande

- Rapport de l'AST ou de l'AP
- Programme d'études
- Instrumentation RAC
- Projet de formation
- Guide d'organisation matérielle
- Cadre d'évaluation
- Tableau d'harmonisation